

## ELECTIONS EUROPEENNES LE 9 JUIN 2024

*Pour voter lors des élections européennes 2024, vous pouvez vous inscrire en ligne jusqu'au 1<sup>er</sup> mai, ou avec le formulaire en mairie jusqu'au 3 mai. Mais vous avez jusqu'au 29 ou 30 mai, si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement récent, récente acquisition de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.)  
Pensez à faire assez tôt une procuration si vous savez que vous serez absent ce jour-là.*

La date limite d'inscription en ligne sur les listes électorales est fixée au mercredi 1<sup>er</sup> mai inclus et jusqu'au vendredi 3 mai 2024 en mairie au moyen du formulaire d'inscription, muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Selon certaines situations bien particulières vous aurez jusqu'à fin mai pour le faire.

Vous trouverez sur ce site les réponses aux questions que vous pouvez vous poser :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3784>

- sur quelle liste électorale êtes-vous inscrit, quelle est l'adresse du bureau de vote
- comment faire une procuration ; la faire le plus tôt possible afin que votre mairie la reçoive en temps voulu sinon vous ne pourrez pas voter
- quel justificatif d'identité à présenter, carte d'identité, passeport ou autre pièce officielle avec photo d'identité. Seul un original sera accepté.

Attention : la carte électorale n'est pas une pièce d'identité.

Pour établir une procuration, 2 possibilités :

Faire sa demande par internet : <https://www.maprocuration.gouv.fr>

Où

Se rendre au commissariat ou à la gendarmerie.